



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), à la résolution 1872 (2009) du Conseil et au paragraphe 20 de la résolution 1910 (2010) du Conseil, par lequel celui-ci m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de tous les aspects de la résolution en question. J'y présente les principaux faits nouveaux intervenus en Somalie depuis mon rapport du 9 septembre 2010 (S/2010/447) sur ce pays, une évaluation de la situation sur les plans politique, de la sécurité, des droits de l'homme et humanitaire, et une analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU pour la Somalie. Le rapport traite également des activités opérationnelles menées par l'ONU et la communauté internationale et de la lutte contre la piraterie.

II. Principaux faits nouveaux intervenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Au cours de la période à l'examen, de profonds différends ont opposé le Président, Sheikh Sharif Sheikh Ahmad, et l'ancien Premier Ministre Omar Abdirashid Ali Sharmarke, sur la manière de gérer la transition en général et sur le travail du Conseil des ministres et le processus d'élaboration de la constitution en particulier. Ces tensions ont provoqué la démission du Premier Ministre, le septembre.

3. Le 14 octobre, le Président Sharif a annoncé la nomination d'un nouveau Premier Ministre, M. Mohamed Abdullahi Mohamed. Un conflit a alors éclaté entre le Président et le Président du Parlement, M. Hassan Sharif, sur le mode de désignation du Premier Ministre. Alors que le Président souhaitait un vote public, le Président du Parlement tenait absolument à un scrutin secret, chacun faisant valoir une interprétation différente du règlement intérieur du Parlement.

4. Mon Représentant spécial s'est rendu à Mogadiscio à plusieurs reprises pour tenter de réduire ces tensions. Il était aussi porteur d'un message commun de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la communauté internationale en général, exhortant les dirigeants somaliens à régler leurs différends



afin qu'un gouvernement puisse être formé. À la suite de la médiation entreprise par mon Représentant spécial et les partenaires régionaux, le Parlement a confirmé par un vote public, le 31 novembre, la nomination de M. Mohamed Abdullahi Mohamed au poste de premier ministre.

5. Lors d'une visite de suivi à Mogadiscio, le 6 novembre, mon Représentant spécial a rencontré le Président, le Président du Parlement et le nouveau Premier Ministre pour discuter de la formation d'un nouveau gouvernement, de la mise en œuvre des mesures de transition restantes et de l'établissement d'une feuille de route politique claire, en particulier en ce qui concerne les initiatives de réconciliation et de communication et l'achèvement d'un processus d'élaboration de la constitution ouvert à tous.

6. Le 12 novembre, le Premier Ministre Abdullahi Mohamed a proposé un gouvernement composé de 18 ministres seulement, dont une femme, issus principalement de la diaspora. Ce gouvernement a reçu l'approbation du Parlement le 27 novembre. Le Premier Ministre a déclaré qu'il accorderait la priorité à l'élaboration de la constitution et au dialogue avec les groupes d'opposition armés. Il a ensuite, comme le Groupe de contact international sur la Somalie l'avait demandé à sa réunion de Madrid, publié un projet de feuille de route politique exposant la vision de son gouvernement sur la gestion de la période de transition, qui doit se terminer en août 2011. Au nombre des mesures prévues, on compte la création de mécanismes de contrôle et de responsabilisation du Gouvernement fédéral de transition, un audit de la fonction publique, la création d'un comité des sages chargé de donner des avis sur l'organisation politique après la transition dans le cadre du processus d'élaboration de la constitution, et le renforcement des institutions de sécurité. Le 7 décembre, mon Représentant spécial et l'équipe de pays des Nations Unies ont été consultés sur la feuille de route.

7. Le 26 septembre, le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ) a annoncé l'échec de ses pourparlers avec le Gouvernement fédéral de transition et sa décision de ne pas participer au nouveau gouvernement. Le Président Sharif a fait savoir par la suite que son gouvernement continuerait à honorer l'accord conclu avec l'ASWJ et appelé celui-ci à faire de même. Malgré certaines divergences internes concernant l'exécution de cet accord, l'ASWJ ne s'est pas retiré du gouvernement et deux de ses membres ont été nommés au nouveau conseil des ministres.

8. Au Somaliland, à la suite des élections de juin 2010, le Conseil des anciens a reconduit dans leurs fonctions les élus de la Chambre des représentants pour deux ans et huit mois et les membres des conseils locaux pour un an et demi.

9. À la fin septembre, les États-Unis ont annoncé leur intention d'adopter une approche à deux voies de la question somalienne qui viserait à resserrer leurs liens avec le Somaliland et le Puntland afin de contrer la menace croissante que représentent les extrémistes du centre-sud de la Somalie. Les deux régions autonomes se sont félicitées de cette annonce et ont décidé de renforcer leur coopération dans la lutte contre la menace extrémiste et de résoudre à l'amiable les différends territoriaux qui les opposent dans les régions du Sool et du Sanaag.

B. Situation sur le plan de la sécurité

10. En septembre 2010, les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont fait échouer une tentative d'attentat-suicide contre leur base à l'aéroport international de Mogadiscio. Ces dernières semaines, en dépit d'attaques répétées des forces insurrectionnelles, le Gouvernement fédéral de transition et les forces de l'AMISOM ont gagné du terrain à Mogadiscio. En Somalie centrale, le Gouvernement fédéral de transition compte sur son alliance avec l'AWSJ pour contrôler les régions de Hiraan et de Galguduud et Mudug. Dans l'ensemble, toutefois, la situation en matière de sécurité dans le sud et le centre du pays est restée fragile et imprévisible pendant la période considérée, provoquant l'arrêt de la plupart des activités humanitaires dans le sud de la Somalie tandis qu'à Mogadiscio les opérations humanitaires étaient limitées aux activités absolument essentielles pour sauver des vies.

11. Depuis la mi-octobre, les combats opposant une milice favorable au Gouvernement fédéral de transition et au groupe Al-Shabaab pour le contrôle de Bula Hawa, ville stratégique proche des frontières kényane et éthiopienne, ont menacé de s'étendre au Kenya et considérablement perturbé les conditions de vie des populations, en particulier de celles situées du côté somalien de la frontière. On ignore encore les conséquences qu'aura la fusion entre les groupes Al-Shabaab et Hizbul-Islam, annoncée le 19 décembre 2010.

12. Malgré les mesures de sécurité prises par les autorités du Puntland, il semble que le groupe Al-Shabaab et d'autres groupes insurrectionnels soient actifs dans la région, alors même que la loyauté des forces de sécurité locales continue d'être compromise par des questions de filiation clanique et par le versement irrégulier des salaires, entre autres problèmes.

13. Au Somaliland, la situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée et le niveau d'alerte a pu être ramené au niveau trois dans certaines régions en septembre 2010. Les organismes des Nations Unies n'ont toutefois encore qu'un accès limité aux régions disputées du Sool et du Sanaag.

C. Piraterie

14. Conformément à la résolution 1897 (2009) du Conseil de sécurité, j'ai présenté, le 27 octobre, un rapport sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2010/556). Le 23 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1950 (2010) dans laquelle il a reconduit pour une période de 12 mois l'autorisation donnée aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition de lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

15. Avec la fin de la mousson, les pirates ont intensifié leurs attaques contre les navires en mer. Bien que l'efficacité des opérations navales se soit améliorée et que le nombre de pirates arrêtés et poursuivis ait augmenté, comme je l'ai indiqué dans mon rapport conformément à la résolution 1897 (2009) (S/2010/556), ces derniers se montrent plus violents et ont accru leur rayon d'action. Dans ses rapports, l'Organisation maritime internationale (OMI) signale qu'au 30 novembre, 519 otages et 22 navires étaient retenus en Somalie.

16. La deuxième Conférence ministérielle sur la piraterie, qui s'est tenue à Maurice le 7 octobre 2010, a adopté une stratégie régionale et un plan d'action régional à horizon mobile qui instituent un cadre régional pour prévenir et combattre la piraterie et promouvoir la sécurité maritime.

17. Dans le cadre de la mise en œuvre du Code de conduite de Djibouti, l'OMI a organisé, en novembre, une réunion sous-régionale pour conclure des accords relatifs à la création du centre de partage d'informations de Sanaa et au réseau correspondant. En collaboration avec les centres de Mombasa (Kenya) et de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), le centre de Sanaa facilitera les communications intéressant la lutte contre la piraterie entre les États de la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden et les signataires du Code de conduite, dont la Somalie.

18. Le 10 novembre, à l'issue de sa septième réunion plénière, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a fait connaître son intention d'organiser une réunion spéciale d'experts chargés d'examiner les aspects financiers de la piraterie avant sa prochaine réunion plénière et décidé que les opérations internationales devraient continuer à se concentrer sur le golfe d'Aden. Le Groupe de contact s'est par ailleurs félicité de l'action menée par l'ONU pour imprimer un nouvel élan au Groupe de contact somalien pour la lutte contre la piraterie, également connu sous le nom de processus de Kampala.

19. Le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a été particulièrement utile pour soutenir les initiatives de lutte contre la piraterie. Au 22 novembre, le Fonds avait accordé un soutien à sept projets d'appui dans le domaine de la justice et des communications pour un montant total de 2,4 millions de dollars.

20. Le 15 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a invité le Conseil de sécurité à adopter une approche globale du problème de la piraterie au large des côtes somaliennes, en soulignant que toute solution durable à ce fléau requiert qu'une réponse effective et rapide soit trouvée à ses causes sous-jacentes en Somalie même, ainsi qu'à d'autres fléaux tout aussi graves qui affectent le bien-être des Somaliens et leurs moyens de subsistance, en particulier le déversement de déchets toxiques et la pêche illégale au large des côtes somaliennes.

21. Depuis sa prise de fonctions, le 25 août, mon Conseiller spécial pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, M. Jack Lang, a rencontré de nombreuses parties prenantes, y compris dans la région, pour réfléchir aux mesures qui pourraient être prises en vue d'obtenir des résultats concrets et durables pour ce qui est de traduire en justice les auteurs d'actes de piraterie. J'attends avec intérêt les recommandations que M. Lang me soumettra à la fin de sa mission.

D. Situation humanitaire

22. La situation humanitaire en Somalie a connu une amélioration marquée, quoique fragile, grâce à deux bonnes saisons des pluies et aux récoltes exceptionnelles qui se sont ensuivies. Cette légère amélioration est cependant

menacée par les reprises concomitantes, en août 2010, de la sécheresse et du conflit, qui sont allés en s'aggravant jusqu'à la fin de l'année.

23. Les toutes récentes constatations de l'enquête du Groupe d'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition portant sur la période allant de juillet à décembre 2010 ont révélé que près de 2 millions de Somalis avaient besoin d'assistance. Cela représente une diminution de 25 % sur l'année 2010, à la fois grâce à la bonne récolte et à un système plus précis de recensement des personnes déplacées. La période considérée a également connu une augmentation de la production de céréales, la plus forte des 15 dernières années dans le pays, et une amélioration de la situation dans le secteur de l'élevage. Malgré la bonne récolte, 27 % de la population est encore en situation de crise humanitaire.

24. La prévalence de la malnutrition infantile au niveau national est descendue à 230 000 enfants touchés au cours de la période considérée. Près de 90 % des enfants souffrant de malnutrition se trouvent dans les régions du centre et du sud, où l'aide humanitaire a le plus de difficulté à être acheminée, mais c'est Boosaaso qui connaît le plus fort taux de malnutrition du pays.

25. Le nombre des civils déplacés par le conflit a augmenté, ainsi que celui des blessés. Plus de 44 000 personnes ont été déplacées au cours du troisième trimestre de 2010, et 65 000 autres l'ont été au cours du dernier trimestre. Parmi les 54 000 habitants de Mogadiscio déplacés entre les mois d'août et novembre, 32 000 ont quitté la ville et 22 000 se sont réinstallés dans des secteurs plus calmes. Vers la fin d'octobre, des accrochages entre Al-Shabaab et les forces progouvernementales ont déplacé des milliers de personnes à Belet Hawo, dont beaucoup ont franchi la frontière kényane.

26. Entre-temps, la restructuration de ses méthodes de projection ont permis au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de réviser le nombre total de personnes déplacées en Somalie, de 1,41 million à 1,46 million. Ce chiffre inclut des données sur des campements situés à la périphérie de Mogadiscio, qui n'étaient jusque-là pas disponibles. Le nombre estimé de personnes déplacées le long du corridor d'Afgooye est passé de 366 000 à 410 000. En outre, l'éviction de personnes déplacées installées sur des terrains privés à Afgooye s'est poursuivie, les propriétaires gagnant plus en réservant leurs terrains à des usages commerciaux qu'avec les loyers soutirés aux déplacés. Le Hizbul-Islam aurait également, sur une bien plus petite échelle, évincé des personnes déplacées d'Afgooye pour des motifs militaires.

27. À Mogadiscio, le nombre des victimes civiles continue d'augmenter. De septembre à novembre, environ 1 600 personnes ont été blessées par des armes à Mogadiscio, dont 127 enfants de moins de 5 ans, et 8 ont été tuées. Avec la poursuite des combats à Mogadiscio et dans le centre et le sud du pays, les travailleurs sanitaires peinent à fournir les services de santé de base. Le 22 août, un fonctionnaire local des Nations Unies a été tué en service par une balle perdue.

28. À la mi-novembre, la procédure d'appel global pour 2010 était financée à hauteur de 62 %, ayant reçu 367 millions de dollars sur les 596 millions nécessaires. Cependant, des secteurs vitaux tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et la nutrition restaient financés à moins de 50 %. Entre-temps, la procédure d'appel global pour 2011 a été lancée le 1^{er} décembre, pour un montant de 532 millions de dollars.

E. Droits de l'homme et protection de la population civile

29. Il n'y a pas eu d'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le centre et le sud du pays pendant la période considérée. On a continué d'enregistrer un grand nombre de victimes civiles, par suite de combats dans des zones civiles de Mogadiscio et dans certaines zones du centre du pays. Les hôpitaux ont rapporté être à la limite de leurs capacités et avoir parfois des difficultés à absorber le flot de blessés provoqué par les bombardements et les échanges de tirs. La base de données du Groupe de travail sur la protection a enregistré plus de 1 000 homicides à Mogadiscio depuis janvier. La protection des civils par toutes les parties est devenue un sujet de plus en plus important dans les discussions. La Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Union africaine elle-même se sont engagées à prendre des mesures pour prévenir les pertes civiles et enquêter sur les accusations portées contre leurs troupes lors de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à la Somalie en septembre 2010 ainsi que dans des réunions avec des représentants de l'ONU.

30. Le 27 octobre, deux adolescentes, présumées âgées de 15 et 18 ans, ont été exécutées en public par Al-Shabaab. Elles étaient accusées d'espionnage et n'ont pas bénéficié d'un jugement régulier, en violation des normes internationales et régionales des droits de l'homme. D'autres cas de traitements cruels, inhumains et dégradants ont été rapportés, notamment à l'encontre de quatre personnes accusées de vol dont les mains ont été amputées, ainsi que plusieurs cas de flagellation liés à des accusations de vol ou de manquement au code de conduite imposé par Al-Shabaab.

31. Les défenseurs des droits de l'homme en Somalie ont continué à rencontrer toutes sortes de difficultés, problèmes et menaces dans l'accomplissement de leur tâche. Lors d'une réunion en septembre, les défenseurs des droits de l'homme du sud et du centre de la Somalie sont convenus de former une alliance nationale et ont commencé à identifier les manques et besoins en matière de renforcement des capacités.

32. Les médias ont continué d'être soumis à de sévères restrictions dans les zones contrôlées par Al-Shabaab et le Hizbul-Islam, qui, au mois de septembre, ont chacun pris le contrôle d'une station de radio indépendante de Mogadiscio, respectivement Horn of Africa et la Ghana Broadcasting Corporation. Pendant toute la période considérée, des reporters et des journalistes dans le sud et le centre de la Somalie ont continué de faire l'objet de menaces, forçant certains à fuir.

33. Les personnes déplacées et les réfugiés fuyant le sud du pays ont continué à relater les mauvais traitements que leur ont infligés les milices gardant les points de contrôle situés hors des zones sûres, notamment viols, coups et extorsions. Les visites du Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme et de sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé dans les camps de personnes déplacées en novembre ont mis en évidence la persistance d'un besoin urgent d'un appui substantiel pour la fourniture des services fondamentaux et la protection de l'enfance. Des menaces de transfert provoquaient également des inquiétudes parmi les personnes déplacées de Boosaaso.

34. La collecte de données sur les violences sexuelles reste difficile, essentiellement à cause d'un faible taux de déclaration. Les viols collectifs, un phénomène relativement nouveau en Somalie, sont désormais plus fréquents,

notamment au Puntland et au Somaliland, dont de nombreux cas ont eu lieu dans les camps de déplacés. Des enquêtes effectuées cette année ont montré que le groupe d'âge de la plupart des victimes de violences sexuelles est celui des 13 à 24 ans. Les femmes chefs de famille, les femmes et les filles handicapées et les mineurs non accompagnés ont été identifiés comme les catégories les plus vulnérables.

35. On continue d'enregistrer des rapatriements forcés à Mogadiscio depuis l'Arabie saoudite, malgré les appels lancés par le Haut-Commissaire pour les réfugiés. Le nombre de cas enregistrés en 2010 a augmenté par rapport à 2009 et on estime que plus de 4 000 personnes ont été rapatriées entre juillet et octobre. Au début de novembre, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a lancé un appel urgent demandant aux autorités kényanes d'arrêter immédiatement les retours forcés de réfugiés somalis du camp de Mandera, après que les autorités locales eurent ordonné à plus de 8 000 réfugiés de franchir la frontière en direction de la Somalie. Ces réfugiés, principalement des femmes et des enfants, se trouvent actuellement dans le no man's land entre le Kenya et la Somalie, et reçoivent une assistance réduite fournie par les résidents locaux et la communauté humanitaire.

36. En septembre, le Vice-Premier Ministre somali a assisté à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à la Somalie, au cours de laquelle il s'est engagé à entamer le processus de l'examen périodique universel. L'administration du Puntland a exprimé son souhait de collaborer avec le Gouvernement fédéral de transition à l'établissement de son rapport pour l'examen périodique universel. Avant la session, le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme avait visité la Somalie pour la première fois. Entre-temps, la loi établissant la Commission des droits de l'homme du Somaliland a été promulguée le 30 octobre.

F. Protection de l'enfance

37. Le recrutement d'enfants et leur participation directe aux hostilités dans le sud et le centre de la Somalie continuent d'être des préoccupations majeures. Les partenaires sur le terrain ont régulièrement rapporté qu'Al-Shabaab procédait massivement à des recrutements forcés d'enfants, et en entraînerait environ 2 000 dans des camps dans le sud de la Somalie. Quelques cas d'enfants capturés par les forces gouvernementales ou de la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que des cas d'enfants ayant déserté, ont également été rapportés.

38. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, a visité la Somalie et le Kenya en novembre pour évaluer les progrès effectués dans la mise en œuvre des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité. Au cours de cette visite, M^{me} Coomaraswamy s'est entretenue avec le Gouvernement fédéral de transition, les autorités régionales du Puntland et du Somaliland, les personnels des Nations Unies présents sur le terrain et des partenaires importants en matière de protection de l'enfance. Le Premier Ministre s'est engagé à désigner un interlocuteur de haut niveau pour travailler avec l'ONU à l'élaboration d'un plan d'action visant à lutter contre le recrutement d'enfants. Le commandant de la Mission de l'Union africaine en Somalie, quant à lui, a accepté la proposition de l'ONU d'appuyer l'élaboration d'instructions permanentes concernant le transfert et le système de protection de remplacement pour les enfants ayant déserté ou ayant été capturés.

39. Au cours de la période concernée, 27 enfants ont été tués et 68 autres mutilés, en majorité à Mogadiscio, par suite des hostilités. Onze cas de viol ou de violences sexuelles contre des enfants commises par des parties au conflit ont été enregistrés dans le sud et le centre de la Somalie.

III. Mobilisation de ressources

40. Mon Représentant spécial continue de travailler avec la communauté internationale pour mobiliser des ressources à l'intention du Gouvernement fédéral de transition et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Depuis mon dernier rapport, les sommes versées en règlement de contributions annoncées à Bruxelles et confirmées sont passées à 150 millions de dollars grâce à une contribution additionnelle de 500 000 dollars versée par le Gouvernement turc au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

41. L'Union européenne a accepté de continuer d'appuyer financièrement l'AMISOM de juillet à décembre 2010. Conformément au présent accord, l'UE fournira une somme supplémentaire de 47 millions d'euros à l'Union africaine, ce qui portera à 142 millions d'euros le montant total affecté à l'AMISOM depuis 2007. Cette somme couvre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement opérationnel.

IV. Activités de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale

A. Appui international

42. Le 23 septembre, en marge de l'Assemblée générale, j'ai organisé un mini-sommet sur la Somalie afin de donner un nouveau souffle à l'appui international et de mobiliser des ressources à l'intention du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM. Le Président Sharif a exposé les principaux problèmes de sécurité auxquels son gouvernement doit faire face et a présenté une liste de mesures que son gouvernement prévoit de prendre, notamment promulguer une constitution et promouvoir l'unité nationale. Le Président a demandé un renforcement de l'assistance humanitaire, de même qu'un soutien pour lutter contre la piraterie, grâce à la formation des forces de sécurité et des gardes-côtes.

43. Le Groupe de contact international sur la Somalie a tenu sa dix-huitième réunion à Madrid, les 27 et 28 septembre. Mon Représentant spécial a coprésidé la réunion avec les représentants de la Norvège et des États-Unis d'Amérique. Le Président Sharif a ouvert la réunion avec le Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération. Au cours de la réunion, il a notamment été demandé au Gouvernement fédéral de transition d'établir, dans les 60 jours, une feuille de route énonçant les mesures à prendre pour gérer le reste de la période de transition; aux Institutions fédérales de transition de redoubler d'efforts pour achever la mise en œuvre de la transition avant le 20 août 2011; et au Gouvernement fédéral de transition d'accroître les activités de sensibilisation et de réconciliation qu'il mène auprès des groupes et des entités qui ne participent pas au processus de paix de Djibouti.

44. Dans un communiqué de presse publié le 8 octobre, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, a annoncé que Jerry John Rawlings avait été nommé Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Somalie comme suite au rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adopté en juillet 2010 par l'Assemblée de l'Union africaine, à sa quinzième session ordinaire tenue à Kampala. M. Rawlings a pour mission de mobiliser un soutien en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie et de faire en sorte que la communauté internationale accorde une plus grande attention à cette question.

45. Lors de sa réunion du 15 octobre, le Conseil de paix et de sécurité a examiné la situation en Somalie et a, à cette occasion, demandé de former rapidement un nouveau gouvernement, d'établir une feuille de route portant sur la gestion du reste de la période de transition et de mener à bien les tâches restantes de la transition, notamment en ce qui concerne la rédaction de la constitution. Le Conseil a prié le Gouvernement fédéral de transition d'adopter d'urgence un projet de plan national de sécurité et de stabilisation et d'appliquer les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité. Il a également prié le Président de la Commission d'élargir, par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour la Somalie, les consultations avec le Somaliland et le Puntland dans le cadre de tous les efforts menés pour promouvoir la stabilité dans ces régions et la paix et la réconciliation dans l'ensemble de la Somalie.

46. Du 15 au 18 novembre, une conférence s'est tenue à Bujumbura, sous les auspices de l'Union africaine, pour discuter de la contribution que l'Union africaine peut apporter à l'application de l'Accord de Djibouti. Lors de cette réunion, le Gouvernement fédéral de transition a été prié de poursuivre ses efforts de réconciliation et de s'employer en priorité à achever l'élaboration de la constitution et la communauté internationale a été invitée à fournir un montant suffisant de ressources à l'AMISOM et au Gouvernement fédéral de transition sur une base prévisible.

B. Élaboration de la constitution

47. L'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer les efforts faits par la Somalie pour rédiger une nouvelle constitution. Après le lancement officiel d'une vaste consultation populaire sur le projet de constitution en août, le Président Sharif a demandé que la consultation soit suspendue en attendant qu'il nomme les membres du Conseil consultatif national, qui seront chargés d'examiner le projet. Les 16 experts somaliens indépendants qui composent le Conseil consultatif national ont été nommés début novembre et travailleront de concert avec l'ONU et la Commission constitutionnelle fédérale indépendante. La fin de la période de transition étant très proche, mon Représentant spécial, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent de faciliter la tenue de consultations authentiques élargies afin d'achever au plus vite la rédaction de la constitution.

48. Dans ce cadre, l'ONU a organisé à Nairobi en novembre un atelier conjoint de planification stratégique, auquel ont participé l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Commission constitutionnelle fédérale indépendante. Il s'agissait de définir une vision commune

de l'avenir du processus de rédaction de la constitution entre les principaux acteurs et notamment de mettre au point un programme de travail conjoint pour les activités d'appui du Bureau politique et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

49. Les consultations populaires devraient donner des orientations sur les questions litigieuses, telles que le système de gouvernement (présidentiel ou parlementaire), le fédéralisme, l'égalité des sexes dans la société somalienne, le statut de Mogadiscio en tant que capitale de la Somalie, l'interprétation et l'application de la charia et la nature des forces nationales de sécurité.

50. Avec le concours d'experts constitutionnels spécialistes des droits de la femme dans l'islam, l'ONU a aidé à organiser un atelier sur le thème : « Gender Audit of the Draft Constitution ». Sous la présidence du Ministre somalien de la condition féminine et des services familiaux, les membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante, des parlementaires et des représentants d'organisations de femmes du Puntland, du Somaliland et de la région centre-sud de la Somalie se sont réunis à Nairobi pour examiner le projet de constitution dans une perspective d'égalité des sexes. Une série de recommandations relatives à la défense des droits sociaux et politiques des femmes ont été adoptées et présentées à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante afin qu'elle les intègre au texte final de la constitution.

C. Autres activités

51. Au cours de la période examinée, le PNUD a pris en charge les frais de scolarité de 86 étudiants du Somaliland et du Puntland afin de leur permettre de renforcer leurs capacités de gestion des budgets publics. L'ONU a aidé le Somaliland en mettant sur pied le Comité interministériel chargé de la réforme de la fonction publique établi par les autorités du Somaliland en septembre. Elle a également appuyé les efforts faits par la Commission de la fonction publique pour parvenir aux niveaux actuels des effectifs dans tous les ministères du Somaliland et déterminer les besoins de ces institutions en matière de personnel. L'ONU a également collaboré avec les Ministères du commerce du Puntland et du Somaliland à la mise en place de services chargés de faciliter la création de conditions propices à l'investissement étranger, de formuler des politiques favorisant les partenariats entre les secteurs public et privé et d'évaluer la capacité du secteur privé de créer des emplois sur le long terme.

52. L'ONU contribue à doter les Ministères de l'éducation du Gouvernement fédéral de transition du Somaliland et du Puntland de moyens accrus pour réformer le secteur de l'éducation. Le programme aidera ces ministères dans les domaines de la planification, la gestion et la prestation de services éducatifs. Pour faciliter l'instauration de relations de travail entre le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du Puntland sur les questions liées aux médias, le Bureau politique a organisé à Garoowe un séminaire de deux semaines auquel ont participé des hauts responsables du Gouvernement fédéral de transition et du Puntland.

V. Application de la résolution 1910 (2010)

A. Établissement de la présence des Nations Unies en Somalie et d'une « présence allégée » à Mogadiscio

53. L'ONU a continué d'accroître sa présence à Mogadiscio, où, pendant la période considérée, 61 missions ont été menées par le personnel international du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), du Service de la lutte antimines, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département de la sûreté et de la sécurité. La présence des Nations Unies au Somaliland est en moyenne de 50 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 400 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

54. Avec le concours logistique de l'UNSOA, l'UNPOS met actuellement en place un bureau de liaison avancé à Mogadiscio. Un chef de bureau et un spécialiste des affaires civiles ont été recrutés et seront déployés à tour de rôle si les conditions de sécurité le permettent. Le nombre de logements pour le personnel en poste à Mogadiscio reste limité, malgré l'augmentation récente de l'espace disponible dans le complexe du Service de la lutte antimines et du nombre de logements temporaires.

55. L'UNPOS utilise des bureaux, des services d'appui et des logements pour le personnel fournis par l'équipe de pays des Nations Unies à Hargeysa et à Garoowe. L'UNSOA prévoit d'achever les travaux relatifs aux installations de l'UNPOS dans ces deux villes au cours des prochains mois. Quant aux postes internationaux affectés aux bureaux régionaux de l'UNPOS à Hargeysa et Garoowe, près de la moitié sont pourvus. L'UNSOA commence désormais à déployer du personnel dans ces régions pour des missions à court terme visant à appuyer la création par l'UNPOS d'un bureau régional.

B. Examen de la stratégie définie pour la Somalie et coordination de l'action entreprise par les Nations Unies

56. Conformément aux recommandations issues de la mission d'examen menée en juin par l'Équipe spéciale intégrée pour la Somalie, la collaboration et la coordination entre l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies ne cessent de s'améliorer. Un groupe de haut niveau composé du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et du Directeur de l'UNSOA a été créé en juillet et se réunit régulièrement depuis cette date. Ce groupe donne des orientations stratégiques à tous les organismes des Nations Unies présents en Somalie en matière de politique, de sécurité, de développement et d'aide humanitaire.

57. Un groupe de planification commune a également été créé en septembre pour appuyer le Groupe de haut niveau, favoriser les synergies et la cohérence entre l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies et renforcer l'efficacité de leur action collective en Somalie. Le Groupe de planification commune a également posé

les premiers jalons de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré pour la Somalie, qui doit commencer début 2011.

58. L'équipe de pays des Nations Unies a procédé à de nouvelles consultations sur sa stratégie d'aide pour la Somalie, qui définit les activités d'aide humanitaire, de relèvement et d'aide au développement prévues pour 2011-2015. Fondée sur le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie (2008-2010), cette stratégie s'articule étroitement autour des priorités nationales définies dans le programme pour la reconstruction et le développement de la Somalie. Un bilan de la stratégie d'aide à la Somalie sera dressé à la fin de la période de transition en août 2011.

59. À l'issue de la mission d'examen menée en juin 2010, l'Équipe spéciale intégrée pour la Somalie a estimé que, pour l'heure, l'approche progressive envisagée pour l'éventuel passage de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie à une opération de maintien de la paix des Nations Unies restait valable. L'Équipe a recommandé d'ajuster les critères définis dans mon rapport du 9 mars 2009 (S/2009/132). Les nouveaux critères sont les suivants : a) achèvement de la formation et de l'équipement d'une force de sécurité somalienne soudée, dotée d'une structure de commandement et de contrôle claire et efficace et capable de stabiliser Mogadiscio dans un premier temps; b) stabilisation de Mogadiscio par les forces du Gouvernement fédéral de transition; c) création d'alliances entre le Gouvernement fédéral de transition et des clans, des personnalités religieuses et des milices de Mogadiscio et des régions où une mission de maintien de la paix pourrait être déployée, afin de poser les bases et de créer les conditions politiques propices à l'extension de l'autorité et du contrôle du Gouvernement fédéral de transition au-delà de Mogadiscio; d) consentement des principaux acteurs, à Mogadiscio et dans les différentes régions du sud et du centre de la Somalie, au déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies; e) déploiement de l'AMISOM jusqu'à son effectif maximal avant le transfert de commandement; et f) mise à disposition en quantité suffisante de contingents et de moyens militaires par les pays fournisseurs de contingents.

C. Renforcement du processus politique

60. Au cours de leur visite dans la région début septembre, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et mon Représentant spécial se sont longuement entretenus de la situation en Somalie avec le Président Charif à Mogadiscio. Par la suite, mon Représentant spécial a été amené à se rendre à deux reprises à Mogadiscio pour rencontrer le Président Charif et des responsables du gouvernement. Il s'est également rendu au Puntland et au Somaliland pour s'entretenir avec des responsables régionaux et des représentants de la société civile. Les deux responsables régionaux se sont félicités de la présence de l'UNPOS.

61. Mon Représentant spécial a intensifié ses consultations avec les parties prenantes régionales afin de mobiliser d'autres soutiens en faveur du processus de paix. Il s'est ainsi entretenu avec le Président de l'Érythrée, Issayas Afewerki à Asmara le 5 septembre, et avec le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères éthiopiens à Addis-Abeba le 13 septembre.

62. L'UNPOS, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont défini une stratégie régionale conjointe pour répondre aux défis que connaît la Somalie en matière politique et humanitaire et sur le plan de la

sécurité. Cette stratégie vise à améliorer le partage d'information et la coordination des efforts collectifs menés pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition. Son objectif est en outre de favoriser la mise en œuvre de l'accord de Gaalkacyo, signé entre le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du Puntland, ainsi que du mécanisme de Kampala.

D. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de l'AMISOM

63. Depuis le déploiement d'un cinquième bataillon de l'Ouganda et d'un quatrième bataillon du Burundi au cours de la période considérée, l'effectif militaire de l'AMISOM atteint 8 000 hommes, soit le niveau fixé par le Conseil de sécurité. De son côté, l'effectif de police de l'AMISOM s'élève à 40 personnes.

64. Le 15 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé le nouvel effectif de l'AMISOM de 20 000 hommes et les moyens aériens et maritimes requis, dont le déploiement doit se dérouler en deux phases : a) 4 000 hommes supplémentaires seront, dans un premier temps, déployés à Mogadiscio; et b) 8 000 hommes supplémentaires seront ensuite déployés pour étendre progressivement la présence de la mission aux autres zones de la Somalie, en particulier les zones contrôlées par des groupes alliés au Gouvernement fédéral de transition. Le Conseil de paix et de sécurité a également approuvé le renforcement de la composante civile et le déploiement d'une composante policière de 1 680 hommes.

65. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Conseil de sécurité d'approuver le nouveau concept d'opérations et l'augmentation des effectifs de l'AMISOM; d'autoriser un dispositif d'appui renforcé à l'AMISOM, financé au moyen des contributions obligatoires, qui devra être mis à disposition de la mission à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie; d'imposer un blocus naval et une zone d'interdiction aérienne au-dessus de la Somalie; d'assurer la bonne application des sanctions prises contre ceux qui entravent la paix; d'envisager la question de la piraterie au large de la Somalie dans son ensemble; de réaffirmer l'engagement pris de déployer une opération de maintien de la paix en Somalie en faisant passer l'AMISOM sous commandement de l'ONU, et d'établir le calendrier de ce déploiement.

66. Prenant note des recommandations du Conseil de paix et de sécurité, le Conseil de résolution a adopté, le 22 décembre 2010, la résolution 1964, par laquelle il a autorisé le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011 et demandé que l'effectif des contingents de l'AMISOM soit porté de 8 000 à 12 000 hommes.

67. L'UNSOA continue de fournir un dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Malgré les généreuses contributions des États Membres, l'AMISOM continue de pâtir d'une forte pénurie de ressources. L'ONU n'est toujours pas en mesure de rembourser aux pays fournisseurs de contingents les sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents du fait des conditions mises par les donateurs à l'emploi des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM s'agissant du financement de la composante militaire de la mission. L'insuffisance et le caractère imprévisible du financement empêchent toujours l'AMISOM d'améliorer son efficacité opérationnelle et risquent de dissuader certains pays de fournir des contingents.

68. L'UNSOA a continué d'améliorer les conditions de vie des membres des contingents de l'AMISOM à Nairobi et dans les bases situées en Somalie. À Mogadiscio, le Bureau a construit des logements préfabriqués et d'autres installations et assuré la sécurisation du périmètre. La construction de logements et d'autres installations d'appui pour accueillir les nouveaux effectifs de l'AMISOM a bien progressé.

69. Les installations destinées à accueillir le personnel civil de l'AMISOM à Mogadiscio ont été bâties en conformité avec les normes des Nations Unies en vigueur pour les forces militaires. Toutefois, la gamme actuelle des locaux de l'ONU à Mogadiscio ne remplissent pas les Normes minimales de sécurité opérationnelle. La planification de la construction du quartier général et de l'hôpital de niveau II de l'AMISOM aux normes minimales de sécurité opérationnelle a commencé pendant la période considérée.

70. L'UNSOA continue d'assurer une chaîne d'approvisionnement par voie maritime pour acheminer les fournitures et le matériel nécessaires à l'AMISOM (5 500 m³ de matériel sont envoyés chaque mois). Au cours de la période considérée, l'UNSOA a procédé à plus de 60 vols d'évacuation sanitaire des blessés de l'AMISOM entre Mogadiscio, d'une part, et Nairobi et l'Afrique du Sud, d'autre part. Le Bureau a également lancé une vaste campagne de communication destinée à améliorer l'image de l'AMISOM et des Institutions fédérales de transition auprès du public et des médias, notamment par l'intermédiaire d'une structure de sensibilisation des médias à Mogadiscio qui fait aussi office d'équipe « de l'avant » permanente complètement intégrée à l'AMISOM.

71. De son côté, le nouveau Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué à assurer un rôle de conseil et d'aide auprès de la Commission de l'Union africaine pour la planification et la gestion des opérations de l'AMISOM.

72. En dialoguant avec les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM, et notamment en procédant à des visites d'inspection avant déploiement, l'ONU apporte son concours aux efforts faits par l'Union africaine pour éviter qu'il n'y ait des victimes civiles et en minimiser le nombre durant les opérations sur le terrain. Dans ce domaine, le Conseil de paix et de sécurité a encouragé l'intégration dans les activités de l'AMISOM du projet de directives de l'Union africaine pour la protection des civils dans les missions de soutien à la paix.

73. En 2010, le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés au sein de l'AMISOM a baissé de plus de 90 % par rapport à 2009. Depuis le 1^{er} septembre, avec l'encadrement et l'appui de l'ONU, l'AMISOM a détruit 4 943 engins non explosés et munitions d'armes légères, 3 mines antipersonnel et 43 mines antichar.

E. Renforcement des institutions somaliennes de sécurité et mise en place d'une stratégie de sécurité nationale

Orientation et coordination

74. L'ONU travaille à l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur de sécurité qui prendra en compte les composantes sectorielles suivantes : sécurité, justice, état de droit, et désarmement, démobilisation et réintégration. Dans le même temps, l'UNPOS continuera de renforcer les capacités du Comité mixte de sécurité en tant que principal organe stratégique, technique et décisionnel chargé d'orienter

et de coordonner le développement des institutions somaliennes de sécurité. Il compte renforcer les groupes de travail techniques du Comité et appuyer la création d'un secrétariat chargé de coordonner ses travaux. Le Comité a proposé de créer, sous sa direction et son contrôle, des groupes de travail techniques consacrés à la planification stratégique et la programmation et aux questions judiciaires et pénitentiaires, respectivement, qui viendraient s'ajouter aux groupes de travail techniques existants sur l'armée et la police. Les mandats de ces groupes de travail sont établis sous la direction de l'UNPOS et seront présentés au Comité à sa prochaine réunion. Une équipe spéciale de lutte contre la piraterie sera également créée au sein du Comité.

75. À cet égard, l'UNPOS a présenté au nouveau Gouvernement fédéral de transition un aperçu des tâches prioritaires de la mission en matière de renforcement des institutions de sécurité pour le restant de la période de transition. L'UNPOS a pour mission de fournir cinq services essentiels dans les secteurs de la sécurité et de la justice en Somalie : a) apporter un soutien consultatif en matière de stratégie; b) faciliter et coordonner l'assistance internationale; c) promouvoir et accélérer la mobilisation des ressources par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité en Somalie; d) renforcer les partenariats et les synergies avec l'AMISOM, l'IGAD, l'Union européenne, les organisations bilatérales pertinentes, la société civile et le parlement; et e) suivre et contrôler les progrès accomplis dans le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité, conformément au processus de paix en Somalie. Le 8 décembre, l'unité de police de l'UNPOS et l'AMISOM ont organisé à Nairobi une réunion du Groupe de travail technique sur la police afin d'examiner avec le Ministre de la défense du Gouvernement fédéral de transition et les principaux donateurs de Nairobi les besoins de la police somalienne en matière de renforcement des capacités, et notamment le paiement des traitements.

Armée

76. L'UNPOS a continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer ses forces armées, conformément à la stratégie de sécurité nationale somalienne. Par l'intermédiaire du Comité mixte de sécurité et du Groupe de travail technique sur l'armée et grâce à des réunions des principales parties intéressées, il continue de se concentrer sur l'organisation d'un entraînement de base et d'un entraînement spécialisé à l'intention de la force nationale de sécurité en Somalie, dans le cadre du Plan national de sécurité et de stabilisation. À cette fin et avec l'appui de la communauté internationale, il poursuit les efforts de reconstruction de l'infrastructure de base du camp d'entraînement d'Al-Jazzira, à Mogadiscio.

77. Durant la période considérée, l'UNPOS a continué de servir de modérateur lors des réunions du Groupe de travail technique sur l'armée en s'assurant que les décisions du Comité mixte de sécurité étaient exécutées compte tenu des priorités définies dans le plan de travail du Groupe de travail. De nombreuses difficultés continuent de faire obstacle au développement des forces nationales de sécurité, notamment l'intégration des groupes armés dans l'armée, le paiement des traitements, l'utilisation d'enfants soldats et la coordination de l'appui consultatif et de l'appui à la formation qui doivent leur être apportés par la communauté internationale.

Police

78. L'ONU a continué d'appuyer la mise en place d'une force de police professionnelle et responsable à Mogadiscio. En septembre, le PNUD a organisé à Johannesburg (Afrique du Sud), avec le Forum africain de supervision civile de la police, une formation destinée au Comité consultatif chargé du personnel de police, basé à Mogadiscio, afin de l'aider à mieux comprendre les normes en matière de police, de supervision de la police et de droits de l'homme.

79. Durant la période considérée, 60 agents de police, dont 10 % de femmes, ont assisté à Kampala à un cours de formation à l'intention des agents de rang intermédiaire dispensé conjointement par la police ougandaise et le PNUD. Ce cours portait sur les aspects du travail de police relatifs à la gestion, notamment la gestion financière, les achats, la gestion des actifs, les ressources humaines, la gestion des formations, la logistique et la gestion du parc.

80. Grâce à des fonds du Gouvernement japonais et en partenariat avec le Groupe de la police civile de l'AMISOM et la Direction de la police somalienne, l'UNPOS a commencé dans le courant du mois de novembre à donner à 501 nouvelles recrues de la police somalienne, dont 25 % de femmes, une formation de trois mois sur les compétences de base des policiers, dispensée à l'Académie de police nationale à Djibouti. Le principal objectif de cette formation est d'améliorer les aptitudes et les compétences professionnelles des policiers somaliens en s'inspirant des pratiques exemplaires internationales.

81. Le Groupe de travail technique sur la police du Comité mixte de sécurité a continué de tenir des réunions pour s'assurer de la mise en œuvre des décisions et directives du Comité. À la réunion du 16 septembre 2010, il a été décidé que le PNUD et l'UNPOS recourraient à un système de suivi pour harmoniser le paiement des traitements des membres de la police somalienne, en étroite collaboration avec cette dernière. Les participants à la réunion ont également recommandé de doter la police somalienne d'une structure claire de gestion du changement. Dans le même temps, le PNUD ayant reconduit l'accord qu'il avait signé avec la police somalienne, il continuera à financer le fonctionnement des principaux postes de police, ce qui permettra aux agents de police qui auront reçu une formation de s'acquitter de leurs responsabilités.

Lutte antimines

82. Durant la période considérée, l'ONU a continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer ses capacités de reconnaissance des mines et restes explosifs de guerre et de sensibilisation au danger qu'ils représentent. L'Organisation a notamment dispensé à 57 personnes une formation à la reconnaissance de ces munitions et un cours de secourisme de quatre jours. En collaboration avec les équipes ougandaises de neutralisation des explosifs et munitions, les spécialistes du Gouvernement ont détruit 79 engins non explosés à Mogadiscio. Au total, 20 agents de police ont suivi une formation destinée à sensibiliser les formateurs au danger représenté par les mines terrestres et les explosifs.

Questions judiciaires et pénitentiaires

83. Au cours de la période considérée, l'UNPOS a commencé à planifier la création d'un groupe chargé des questions pénitentiaires, judiciaires et de l'état de droit en vue de renforcer le système judiciaire et pénitentiaire en Somalie. Ce groupe aidera les Institutions fédérales de transition à formuler des politiques et à faire appliquer les lois et règlements relatifs aux infractions pénales. L'UNPOS a en outre établi le mandat d'un groupe de travail sur les questions judiciaires et pénitentiaires qui sera créé au sein du Comité mixte de sécurité pour examiner et analyser les mesures d'assistance internationale destinées à renforcer les institutions judiciaires et l'état de droit en Somalie et à en suivre l'application. Dans le même temps, l'UNPOS a aussi établi un cahier des charges pour l'examen du système judiciaire et pénitentiaire somalien qui aura lieu au premier trimestre de 2011.

84. L'ONU a continué d'assurer la fourniture de services d'aide juridictionnelle dans toute la Somalie. À Mogadiscio, 139 personnes ont bénéficié de ces services, dont 49 qui ont ainsi pu être acquittées des chefs qui leur étaient reprochés et remises en liberté, parmi lesquelles des personnes déplacées et des membres de groupes minoritaires placés en détention à la prison centrale de Mogadiscio ou en garde à vue. À la fin du mois de septembre, l'Université de l'État du Puntland, qui bénéficie de l'appui du PNUD, a terminé de dispenser une formation de six mois à 25 juges en exercice, assistants et procureurs, dont 17 juges récemment nommés, et l'UNODC a appuyé la rédaction de lois relatives à la lutte contre la piraterie et au transfèrement des détenus. Pendant la période considérée, le Conseil judiciaire supérieur du Puntland a aussi approuvé un code déontologique à l'usage des avocats, juges, procureurs et notaires.

85. Les conditions de détention sont restées pénibles et dangereuses dans l'ensemble du pays. Les frais de détention sont à la charge des familles et des clans des détenus. L'ONU a achevé de réaménager la prison de Hargeisa pour la rendre conforme aux normes internationales de détention et a rétabli après 30 ans le port de l'uniforme en milieu carcéral. Au total, 162 agents de police du Puntland et 200 membres du personnel pénitentiaire du Somaliland ont reçu une formation mise au point par l'Organisation.

Désarmement, démobilisation and réintégration

86. L'UNPOS cherche à accroître ses compétences en matière de désarmement, démobilisation et réintégration afin d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre au point une stratégie concertée pour régler le problème des combattants en transition et des déserteurs, en collaboration avec l'AMISOM et d'autres organismes d'exécution. Dans le même temps et dans le cadre la planification de ses activités de médiation et d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration, l'UNPOS étudie le moyen de créer une base de données qui permettrait de recueillir, d'analyser et de gérer les informations. Suite à des décisions du Comité mixte de sécurité, une équipe spéciale de désarmement, démobilisation et réintégration sera créée au sein du groupe de travail du Comité sur la planification stratégique et la programmation.

F. Aide humanitaire et activités de relèvement et de développement

87. En septembre, une campagne contre la poliomyélite et des Journées nationales de vaccination ont été lancées à Mogadiscio. À Galkayo et Mogadiscio, les partenaires de l'ONU ont reçu une formation et distribué des vaccins à 79 installations de réfrigération. Aucun cas de poliomyélite n'a été déclaré en Somalie depuis mars 2007.

88. Entre septembre et la fin novembre 2010, les Journées nationales de la santé de l'enfant ont touché quelque 650 000 enfants de moins de 5 ans et plus de 340 000 femmes en âge de procréer. Dans le même temps, des services de soins de santé primaires sont devenus accessibles dans un rayon de 1,5 kilomètre autour des camps de déplacés installés le long du corridor d'Afgooye. Les principaux hôpitaux de sept régions du sud et du centre de la Somalie ont bénéficié d'un appui pour fournir des services d'urgence, y compris un éventail complet de soins obstétricaux, et 1 100 membres du personnel de santé ont reçu une formation. À travers le pays, 800 antennes sanitaires et centres de santé maternelle et infantile traitant 2,5 millions de patients ont reçu des médicaments, des vaccins et du matériel de base.

89. À Mogadiscio, le PAM a apporté une aide alimentaire régulière à 520 000 personnes. Au mois d'octobre, compte tenu de la disponibilité accrue de céréales dans le sud de la Somalie centrale, il a réduit ses programmes à Mogadiscio pour se concentrer sur la fourniture de rations humides et d'une alimentation complémentaire ciblée et le secours aux personnes déplacées, dont ont bénéficié 270 000 personnes.

90. L'ONU et ses partenaires ont continué de combler les lacunes dans la gestion du traitement de la malnutrition causées par la suspension des activités du PAM dans le sud de la Somalie centrale. Le pourcentage d'enfants mal nourris qui ont été soignés est resté à 60. À la fin septembre, quelque 138 000 enfants avaient été admis dans des centres de traitement dans le centre et le sud de la Somalie, et 80 000 ont bénéficié d'un accès accru à des centres où ils reçoivent chaque mois une alimentation complémentaire. De surcroît, des kits de nutrition de base ont été livrés à plus de 500 centres nutritionnels à travers le pays.

91. L'ONU continue de fournir de l'eau chlorée à plus de 480 000 déplacés et communautés urbaines vivant à Afgooye et Mogadiscio. Les régions de Gedo, de Bay, de Djouba Dhere et Djouba Hoose ont reçu des fournitures dans le cadre de l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tous, en préparation d'une éventuelle épidémie de choléra.

92. Dans les régions de Bay et de Bakool, l'ONU a distribué plus de 18 500 manuels scolaires dont ont bénéficié 23 653 enfants et jeunes élèves, dont 8 013 filles. Dans les camps de déplacés de Boosaaso, on a construit 14 salles de classe qui peuvent accueillir 1 120 enfants. Dans 20 écoles du sud de la Somalie centrale où sont scolarisés des enfants déplacés, l'ONU a en outre construit 36 salles de classe traditionnelles dotées d'installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement, ce qui permet à 4 633 écoliers, dont 1 536 filles, de bénéficier d'espaces d'apprentissage adaptés. Dans le même temps, à Mogadiscio et dans le corridor d'Afgooye, l'accès à l'éducation a été donné à 76 000 enfants en âge d'être scolarisés grâce à la création d'écoles d'urgence.

93. Les messages de sensibilisation au danger des mines ont touché plus de 96 000 personnes à travers la Somalie. Le Service de la lutte antimines a en outre fourni au personnel de 26 organisations non gouvernementales locales et internationales actives à Mogadiscio et dans le corridor d'Afgooye des cours de sensibilisation au danger que représentent les mines et les explosifs. Depuis le 1^{er} septembre, le personnel humanitaire chargé de la lutte antimines a détruit 17 mines antipersonnel, 41 mines antichar et 5 586 engins non explosés et munitions d'armes légères sur l'ensemble du territoire somalien.

94. Afin de renforcer la capacité des gouvernements locaux de fournir des services, on a procédé à une évaluation des capacités des municipalités de Benadir et Mogadiscio et de celles du Ministère de l'intérieur du Gouvernement fédéral de transition. Plusieurs installations ont été rénovées dans six districts de Mogadiscio, dont trois écoles, deux établissements médicaux, deux marchés, un centre de formation professionnelle pour femmes, un terrain de sport et un bureau de district. Les projets prioritaires entrepris en 2009 au Somaliland et au Puntland ont été achevés en octobre; 139 000 personnes en ont bénéficié.

95. L'ONU a continué d'améliorer la sécurité alimentaire de la population somalienne. Au cours des trois derniers mois, des semences et des engrais ont été distribués dans le sud de la Somalie, 4 600 agriculteurs ont reçu une formation aux pratiques agricoles et environ 1,2 million d'animaux ont été vaccinés ou soignés. Au Somaliland et au Puntland, 13 ministères d'exécution ont bénéficié d'une formation à la gestion des ressources en eau, et 155 kilomètres de canaux ont été creusés dans le sud du pays. On a en outre construit neuf marchés et deux abattoirs. Dans le sud de la Somalie centrale, l'Organisation mène plus de 13 projets communautaires, fournissant un emploi à court terme à 23 000 personnes (dont 42 % de femmes).

VI. Observations et recommandations

96. Je me félicite de la nomination de Mohamed Abdullahi Mohamed au poste de Premier Ministre et de la formation du nouveau Gouvernement. J'invite les institutions fédérales de transition à s'attacher désormais à mener à bien la rédaction de la constitution, avec la participation de tous, et à atteindre les objectifs fixés pour la transition politique, qui doit prendre fin en août 2011. Et j'engage le Gouvernement fédéral de transition, qui a déjà intégré Ahlu Sunnah Waj Jama'a au processus de paix et dans ses rangs, à intensifier ses efforts en vue de convaincre d'autres groupes d'opposition de déposer les armes et d'œuvrer à la paix.

97. Les combattants étrangers et autres saboteurs qui profitent de l'anarchie en Somalie continuent de mettre gravement en danger la paix et la stabilité dans le pays. Je prie instamment les États Membres de continuer à coopérer avec l'ONU, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les autres organisations régionales à l'application de la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité, qui impose des sanctions à ceux qui entravent les efforts de paix.

98. La sécurité demeure l'unique obstacle de taille auquel les institutions fédérales de transition doivent s'attaquer. La présence de combattants extrémistes étrangers en Somalie sert à nous rappeler qu'il existe un grand risque que la corne de l'Afrique devienne rapidement le prochain front dans la lutte mondiale contre le terrorisme international. J'invite donc la communauté internationale à fournir d'urgence un appui militaire, financier, logistique et autre au Gouvernement fédéral de transition

ainsi qu'à l'IGAD et à l'Union africaine pour les aider dans les efforts qu'ils déploient en vue de remédier à la situation en Somalie.

99. Je constate que l'Union africaine, l'IGAD et l'AMISOM continuent de jouer un rôle important pour trouver une solution durable à la crise en Somalie. À cet égard, je remercie en particulier les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, le Burundi et l'Ouganda, pour le grand courage et la détermination dont leurs troupes font preuve dans des conditions très difficiles et dangereuses. Les immenses sacrifices que l'AMISOM et ces pays consentent en Somalie devraient encourager la communauté internationale dans son ensemble à faire davantage pour aider à établir la paix et la stabilité dans ce pays.

100. Dans mon dernier rapport, j'ai déclaré que le manque cruel de ressources dont pâtit l'AMISOM continue de nuire à son efficacité et peut décourager d'autres pays qui seraient susceptibles de fournir des contingents. J'accueille avec satisfaction la décision prise par le Conseil de sécurité, le 22 décembre, de porter l'effectif de l'AMISOM de 8 000 à 12 000 hommes, ainsi que l'ont demandé l'Union africaine et l'IGAD. Je demande que l'on envisage de renforcer le dispositif d'appui à l'AMISOM de sorte qu'il corresponde à celui qui est généralement fourni aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

101. Je prends note de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au Conseil de sécurité pour qu'il réaffirme son engagement à déployer une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie qui ferait passer l'AMISOM sous la bannière de l'Organisation, et à établir d'urgence l'échéancier de ce déploiement. Cette solution demeure valable mais il importe de respecter les critères définis dans le présent rapport avant d'établir un échéancier. Il serait donc utile que l'ONU, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et les principaux partenaires qui contribuent au rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie effectuent des évaluations régulières de la situation sur le terrain et des progrès accomplis vers la réalisation des critères ajustés pour l'approche progressive envisagée aux fins de la transition éventuelle de l'AMISOM à une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

102. Je continue d'être profondément préoccupé par les répercussions du conflit sur les civils et lance un appel à toutes les parties pour qu'elles assurent leur protection en leur rappelant qu'elles ont la responsabilité de les protéger. Je condamne les attaques lancées par des extrémistes à partir de zones peuplées et exige qu'il y soit mis fin. J'exhorte en outre toutes les parties au conflit à respecter les principes humanitaires et à permettre l'acheminement d'une assistance aux populations qui en ont cruellement besoin. J'invite la communauté internationale à continuer d'apporter une aide qui est vitale pour le peuple somalien.

103. Je réaffirme ma volonté d'assurer au mieux la coordination des actions menées par les organismes des Nations Unies en Somalie dans le cadre de ma politique d'intégration des opérations des Nations Unies. J'envisage d'élaborer des propositions pour la mise en place d'une présence intégrée des Nations Unies, que je soumettrai à l'examen du Conseil de sécurité dans les prochains mois.

104. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à mon Représentant spécial pour son dévouement et sa détermination à faire progresser la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Je rends aussi hommage aux hommes et aux femmes qui sont au service de l'ONU et d'autres organisations, ainsi qu'aux

membres des organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, qui continuent de travailler dans des conditions difficiles. J'engage le peuple somalien et la communauté internationale à continuer de soutenir mon Représentant spécial et son bureau. Et surtout, j'appelle tous les Somaliens à tirer profit de la présence de l'AMISOM, de l'ONU et d'autres acteurs internationaux pour aider le Gouvernement fédéral de transition à stabiliser et à reconstruire le pays.
